



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BITCHE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'EPCI. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 12 avril 2023 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de communauté de communes. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 30 mars 2023.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de renforcer les efforts d'investissement ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre EPCI. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre communauté de communes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes globales de fonctionnement 2023 représentent 14 517 406 euros (comprenant l'excédent reporté de l'année 2022).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 30,8 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 14 517 406 euros (comprenant les opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une communauté de communes :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 306 373	Excédent brut reporté	1 932 907
Dépenses de personnel	4 473 000	Recettes des services	647 800
Autres dépenses de gestion courante	1 196 396	Impôts et taxes	7 214 730
Dépenses financières	213 623	Dotations et participations	3 217 133
Dépenses exceptionnelles	382 040	Autres recettes de gestion courante	1 000 078
Atténuation de produits	2 668 474	Recettes exceptionnelles	252 931
Dépenses imprévues	346 691	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	12 586 599	Atténuations de charges	226 700
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 883 124	Total recettes réelles	12 559 441
Virement à la section d'investissement	47 683	Produits (écritures d'ordre entre sections)	25 127
Total général	14 517 406	Total général	14 517 406

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,35 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,43 %
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 8,89 %
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,35 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 7 214 730 € (comprenant la taxe GEMAPI et la fraction de TVA).

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat (dotation d'intercommunalité, dotation de compensation groupement, FCTVA, attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, compensation de la cotisation foncière des entreprises et compensation d'exonération de la taxe foncière) s'élèveront à 2 114 633 euros soit une baisse de 56 956 euros par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'EPCI. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	10 000,00	225 000,00	225 000,00	235 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 621 000,00	1 621 000,00	1 621 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	6 664 729,00	2 768 827,00	18 685 812,00	18 685 812,00	21 454 639,00
	Total des dépenses d'équipement	6 674 729,00	2 778 827,00	20 531 812,00	20 531 812,00	23 310 639,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	49 414,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	931 000,00	0,00	944 315,00	944 315,00	944 315,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	980 414,00	0,00	944 315,00	944 315,00	944 315,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 655 143,00	2 778 827,00	21 476 127,00	21 476 127,00	24 254 954,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 127,00		25 127,00	25 127,00	25 127,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	25 127,00		25 127,00	25 127,00	25 127,00
	TOTAL	7 680 270,00	2 778 827,00	21 501 254,00	21 501 254,00	24 280 081,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 280 081,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	583 255,00	795 633,00	1 691 784,00	1 691 784,00	2 487 417,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	414 038,00	0,00	14 056 603,00	14 056 603,00	14 056 603,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		997 293,00	795 633,00	15 748 387,00	15 748 387,00	16 544 020,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	582 181,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	315,00	315,00	315,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	462 000,00	0,00	316 950,00	316 950,00	316 950,00
Total des recettes financières		1 044 181,00	0,00	1 017 265,00	1 017 265,00	1 017 265,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 041 474,00	795 633,00	16 765 652,00	16 765 652,00	17 561 285,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (4)	25 000,00		47 683,00	47 683,00	47 683,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	2 051 943,00		1 883 124,00	1 883 124,00	1 883 124,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 076 943,00		1 930 807,00	1 930 807,00	1 930 807,00
TOTAL		4 118 417,00	795 633,00	18 696 459,00	18 696 459,00	19 492 092,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 787 989,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 280 081,00
---	----------------------

- c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :
- Le stand de tir (9 240 000 €)
 - Les travaux sur l'atelier technique (1 378 000 €)
 - Les travaux de prévention des inondations (1 164 000 €)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 458 208 €
- de la Région : 224 220 €
- du Département : 300 000 €
- Autres : 709 356 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

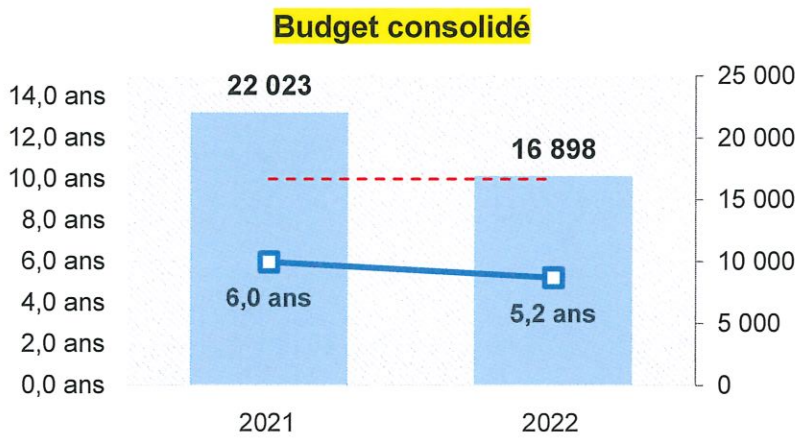
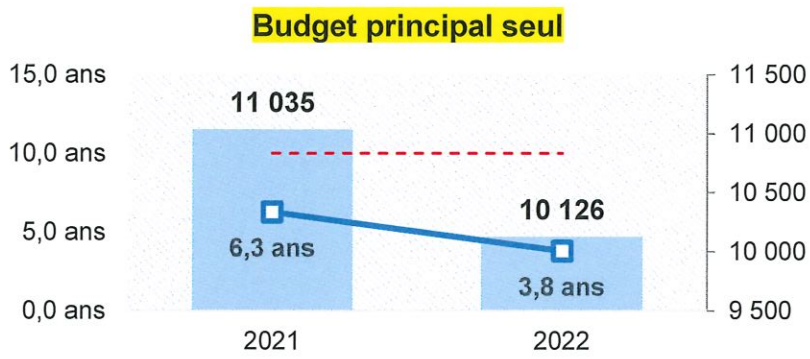
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 517 406,00
	14 517 406,00	12 584 499,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
	0,00	1 932 907,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	14 517 406,00
	14 517 406,00	14 517 406,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	21 501 254,00
	21 501 254,00	18 696 459,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 778 827,00
	2 778 827,00	795 633,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	0,00	(si solde positif)
	0,00	4 787 989,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	24 280 081,00
	24 280 081,00	24 280 081,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	38 797 487,00
	38 797 487,00	38 797 487,00

b) Principaux ratios :

Dépenses réelles de fonctionnement / population : $12\,586\,599 / 33\,840^* = 371,94$
Recettes réelles de fonctionnement / population : $12\,559\,372 / 33\,840^* = 371,14$

*INSEE 2019

c) Etat de la dette



Le Président



David Suck